

En ce 20 mars 2024, année électorale, tous les acteurs du monde judiciaire : magistrats et avocats, greffiers, secrétaires et autres membres du personnel judiciaire, huissiers de justice (*et notaires... adapter en fonction des personnes présentes sur les lieux*), citoyens, se réunissent pour que soient rappelés les enjeux fondamentaux et les revendications nécessaires au fonctionnement de notre État de droit.

Lors des précédentes élections, il y a cinq ans, nous évoquions 6 revendications fondamentales ; cette année, nous devons malheureusement les reprendre : certaines d'entre elles ont été partiellement, mais insuffisamment, entendues. D'autres, totalement ignorées. Une septième, malheureusement, a dû être ajoutée.

Ces 6 revendications sont les suivantes :

1. Nous voulons une **Justice accessible à tous**, ce qui implique la levée des barrages financiers, géographiques et procéduraux.

- Les barrages financiers par l'assouplissement des conditions d'accès à l'aide juridique, une tva réduite sur les honoraires d'avocat, d'huissier et de notaire, la réduction des frais de procédure et des droits d'enregistrement.
- Les barrages géographiques par le maintien de la proximité des lieux de justice.
- Les barrages procéduraux par la simplification des procédures imposées par la loi.

2. Nous sommes demandeurs de la finalisation de la mesure de la charge de travail qui permettra une **répartition transparente des ressources**. Dans l'attente d'un outil fiable de mesure de la charge de travail pour tous, au siège et au Ministère public, le respect des cadres (magistrats, greffiers et personnel des greffes et parquets) est le minimum qui doit être assuré dans toutes les juridictions et tous les parquets du pays. En ce qui concerne cette seconde revendication, nous évoquerons dans quelques instants les résultats obtenus au cours de la présente législature.

3. Nous demandons la mise en œuvre d'une **gestion autonome indépendante**, qui permet au pouvoir judiciaire de statuer sur des litiges individuels en toute indépendance et qui est gérée par le pouvoir judiciaire sous le contrôle du Parlement et de la Cour des comptes pour ce qui concerne les ressources financières.

4. Nous voulons une **Justice bien équipée en infrastructures**, avec des palais de justice qui répondent aux exigences légales en matière de sécurité et d'accessibilité, et une Justice qui soit également accessible à tous numériquement de manière moderne.

5. Nous exigeons une **Justice numérisée performante**, implémentée de manière uniforme avec la garantie de la pérennité des outils et de leur sécurité, permettant aux différents acteurs de la Justice de travailler et d'agir à partir d'un dossier numérique. Cette revendication a connu certaines évolutions dont il sera question juste après.

6. Nous voulons rendre un **service public conforme aux exigences de l'État de droit** qui ne répond pas à la seule logique du chiffre mais vise à tout moment la qualité juridique dans un délai raisonnable afin d'apporter au justiciable une réponse à ses questions et préoccupations et de rétablir ainsi la confiance dans la Justice.

A ces 6 revendications, vient hélas s'ajouter la suivante :

7. Nous demandons le **respect des décisions de justice par l'Etat**.

*

Cette dernière revendication n'était pas présente il y a cinq ans. Nous constatons malheureusement que, de manière croissante, l'exécution des décisions de justice devient facultative aux yeux de nos gouvernants. Cela ne peut que générer l'incompréhension et la méfiance des citoyens : le respect des règles est-il à géométrie variable ? Si tout citoyen doit respecter une décision de justice le concernant, pour quelle raison l'Etat se permet-il de ne pas respecter lui-même une décision qui le concerne ? Il est fondamental que la soumission de l'Etat aux règles qu'il édicte redevienne un principe intangible.

*

Comme souligné il y a quelques instants, ces dernières semaines, deux de nos revendications ont pris un caractère particulièrement actuel.

*

Celle relative à la mesure de la charge de travail dans la Justice tout d'abord.

Depuis des années, même dans des entités qui ont la chance de travailler à cadre complet ou presque, le sentiment est que la charge de travail explose, que l'on n'est plus en mesure de réaliser un travail de qualité sans y sacrifier sa santé ou sa famille. Nous voyons des magistrats quitter la magistrature, ou se retrouver en burn-out ; nous voyons des greffiers demander leur mutation dans des administrations publiques plus respectueuses en matière de temps de travail ; nous entendons des avocats qui hésitent plus qu'avant à entrer dans la magistrature, face à l'épuisement qu'ils entrevoient chez les juges et substituts.

Depuis 2014, la loi demandait aux Collèges de mettre en œuvre une mesure de la charge de travail pour objectiver les besoins. Plusieurs tentatives avaient eu lieu dans le passé, mais n'avaient jamais trouvé grâce aux yeux du pouvoir politique.

Le 20 février dernier, le Collège des Cours et tribunaux rendait public les conclusions d'une mesure réalisée avec l'appui d'experts extérieurs et au prix d'un travail considérable. Cette étude montre que la réalité dénoncée au sein des juridictions depuis de nombreuses années ne peut plus être niée par le monde politique. Si les magistrats, dans leur grande majorité, n'effectuaient pas un nombre considérable d'heures supplémentaires au détriment de leur santé et de leur famille, il faudrait 40% de magistrats en plus que les cadres actuels pour abattre la même charge de travail.

Etre magistrat, c'est une vocation. On ne compte habituellement pas ses heures. Mais à force de ne pas les compter, les magistrats ont contribué à générer cette fausse image d'une justice qui peut fonctionner à bas coût. Cela doit cesser. Pour les juges et conseillers des cours d'appel, la vérité des chiffres a été dite. Des mesures identiques doivent être réalisées ou affinées pour les membres des greffes, ainsi que pour les magistrats et le personnel du Ministère public. Nul doute que la réalité sera là aussi édifiante.

Dans ce contexte, remplir les cadres n'est pas une question de confort, mais une question de survie. Les cadres constituent en réalité un strict minimum, insuffisant dans de nombreuses juridictions, pour que le citoyen reçoive le service qu'il est en droit d'attendre de la Justice.

Sans cette exigence minimale, nous aurons, encore, des familles qui ne sont fixées sur leur sort, même provisoirement, que plus d'un an après leur séparation ; nous aurons, encore, des travailleurs espérant

pendant des années la reconnaissance d'un licenciement abusif ; nous aurons, encore, des entreprises qui tombent en faillite avant d'avoir récupéré l'argent indûment perçu par le fisc ; nous aurons, encore, des victimes dont la plainte piétine dans un cabinet d'instruction débordé, ou des innocents qui ne se voient acquittés qu'après de longues années de honte et de doutes dans le regard des autres.

Notre message au pouvoir exécutif est donc : remplissez les cadres immédiatement ; augmentez les cadres, sans tarder. Alors, nous pourrons aller de l'avant.

*

Enfin, il nous faut parler de la digitalisation de la justice.

Sur cette revendication, il y a quatre ans, il existait un espoir réel. Le nouveau ministre de la justice manifestait une volonté d'avancer sur cette question. De plus, dans le cadre du plan de relance européen, une partie importante des fonds accordés à l'Etat fédéral était consacrée à une modernisation profonde de la Justice belge.

Il faut ici souligner que si nous pouvons nous réjouir de l'avancement de quelques projets, cet enjeu reste marqué par de nombreux effets d'annonce et de sérieuses incertitudes sur l'avenir.

En effet :

On nous annonçait des outils modernes et unifiés, pour remplacer les logiciels archaïques et nombreux qui empoisonnent le quotidien des greffes et des parquets.

On nous annonçait un dossier numérique, un vrai dossier numérique, accessible de partout, utilisable par toutes les juridictions, consultable à distance par les avocats et les justiciables, permettant le traitement automatique des pièces allégeant ainsi le travail des greffes et des parquets et une communication directe des informations entre les systèmes de la police et de la justice pour les enquêtes pénales.

On nous annonçait aussi des outils permettant les audiences en visioconférence et des dispositifs de publication en ligne de jugements anonymisés.

N'aurait-il pas fallu plutôt cibler les besoins urgents en la matière ? Car ces derniers mois, toutes les échéances annoncées sont reportées. Tel système n'est pas prêt ; tel autre n'est pas homologué ; pour tel autre on a sous-estimé la surcharge de travail qu'il entraînerait – un comble, alors que l'outil numérique devait simplifier le travail de tous.

L'inquiétude grandit : va-t-on, une fois de plus, vers un de ces grands fiascos numériques dont le Ministère de la justice a le secret en Belgique ?

Une autre inquiétude sourde : ce sont d'importants fonds européens qui ont permis de lancer ces projets. Qu'advient-il si ces fonds n'étaient pas versés en raison du non-respect des délais de délivrance des projets en cours ? Qu'en sera-t-il de leur pérennité une fois ces fonds épuisés ? Va-t-on, une fois de plus, se retrouver avec des machines obsolètes, inutilisables et qui ne sont pas remplacées et des logiciels non adaptés aux besoins multiples de la Justice et non sécurisés ?

Nous demandons un engagement ferme pour que la Justice dispose des moyens nécessaires pour une numérisation performante, sûre et durable.

*

Si nous nous adressons aujourd'hui à la population, c'est parce que nous sommes à son service. Qu'elle entende notre voix et qu'en cette année où les promesses électorales fusent de partout, elle exige de ses représentants qu'ils donnent à la Justice belge les moyens de fonctionner, simplement, pour le bien de toutes et tous dans une société démocratique.

Et pour que chacun d'entre nous puisse encore dire : **L'Etat de droit, j'y crois !**